



ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE DE NIVEAU 2 (AFGSU 2)

ORGANISME DE FORMATION

N° SIRET : 838 047 462 00018

N° ACTIVITE : 84430347443

N° Qualiopi : 2021/91660.1

PUBLIC :

Professionnels exerçant une des professions de santé inscrites dans la quatrième partie du code de la santé publique
Personnes titulaires du diplôme d'État d'aide médico-psychologique ou d'accompagnant éducatif et social mentionné à l'article R. 451-95 451-88 du code de l'action sociale et des familles ou en cours de formation.

Personnes titulaires du diplôme assistants de régulation médicale ou en cours de formation ;

Assistants médicaux ;

Préleveurs sanguins en vue d'examens de biologie médicale ;

Auxiliaires ambulanciers.

PRÉREQUIS RÉGLEMENTAIRES : AUCUN

TEXTES RÉGLEMENTAIRES :

Arrêté du 30 décembre 2014 modifié par l'Arrêté du 1^{er} juillet 2019 relatif à l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence

COORDONNATEURS :

- **Fabrice GRANJON** : Directeur ACCoRI - Médecin responsable Médicale - Médecin Urgentiste - Formateur et Enseignant AFGSU - Formateur Damage Control - Détenteur d'un Diplôme Inter - Universitaire de Pédagogie Médicale - Ancien attaché d'Enseignement à la Faculté de St-Etienne.
- **Madame Nathalie DAS NEVES**, Cadre Responsable du fonctionnement de la structure - Responsable Projet – Consultant. Référente Handicap

ORGANISATION ET COÛT DE LA FORMATION

Horaires : 21 heures soit 3 journées de 7h - De 9h à 17h

Les 3 journées sont à organiser en fonction des disponibilités.

Lieu : Les Formations peuvent avoir lieu dans vos locaux (in situ) ce qui permet des mises en situation au plus proche de la réalité, ou dans des locaux loués à cette occasion

Repas : Ils pourront être fournis par la structure, ou organisés par nos soins avec un tarif par personne, où laissés à la charge des apprenants selon vos souhaits.

DATES : à définir

TARIFS INTRA : Tarifs définis par voie de devis accepté et convention

CONTACT – RENSEIGNEMENTS - INSCRIPTION

Madame Nathalie DAS NEVES

Tel : 06 63 16 51 48

contact@accori-fassim.fr

OBJET

Cette attestation a pour objet l'acquisition par les professionnels destinés à travailler au sein des établissements de santé ou de structures médico-sociales et par les professions de santé des connaissances nécessaires à :

- La prise en charge, seul ou en équipe, d'une personne en situation d'urgence mettant en jeu le pronostic vital ou fonctionnel ;
- L'application des mesures et l'utilisation des moyens de protection individuels et collectifs face à un risque à conséquences sanitaires.

OBJECTIF GÉNÉRAL

La formation a pour objectif l'acquisition des connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à l'apprentissage des gestes d'urgence pour une prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

L'attestation de formation Aux Gestes et Soins d'Urgence de **niveau 2** a pour objet l'acquisition de connaissances nécessaires, en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique, à :

- L'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale
- La participation à la réponse aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles.

L'attestation de formation Aux Gestes et Soins d'Urgence de **niveau 2** intègre l'ensemble des éléments des référentiels du PSC1 au titre de l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié, ainsi que l'ensemble des éléments contenus dans les recommandations relatives à l'unité d'enseignement du PSC1 en vigueur.

À ce titre, la contextualisation aux structures sanitaires, des techniques enseignées au PSC1 est subordonnée à leur maîtrise en situation de sauveteur isolé conformément aux procédures définies dans les recommandations relatives à l'unité d'enseignement PSC1.

La formation conduisant, après validation, à l'**AFGSU de niveau 2** comporte trois modules :

Module 1 : d'une durée de dix heures et demie, sous forme d'un enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences vitales permettant :

- D'identifier un danger immédiat dans l'environnement et de mettre en œuvre une protection adaptée ;
- D'alerter le service d'aide médicale urgente (SAMU) numéro d'urgence : 15 ou le numéro interne à l'établissement de santé dédié aux urgences vitales, de transmettre les observations et de suivre les conseils

INTERVENANTS :

- Médecins et professionnels de Santé spécialisés en soins d'urgence en activité, formés à la pédagogie.
- Formateurs agréés à l'AFGSU, membres de l'ANCESU
- Expérience pédagogique au sein de différents CESU de la Région
- Exerçant au sein de votre territoire de Santé

donnés. L'apprentissage de l'alerte doit aussi, en situation de sauveteur isolé, comprendre l'usage des autres numéros d'urgence : 17, 18, 112, 114 ;

- D'identifier l'inconscience et d'assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée et d'initier les soins d'urgence selon ses compétences acquises par ailleurs ;
- D'identifier une obstruction aiguë des voies aériennes, de réaliser les gestes adéquats et d'initier les soins d'urgence (monitorage, oxygénothérapie si besoin) ;
- D'arrêter une hémorragie externe en respectant la gradation des mesures (compression, pansement hémostatique, garrot au-dessus de la plaie, réévaluation) et d'initier les soins d'urgence selon ses compétences acquises par ailleurs ;
- D'identifier un arrêt cardiaque, de réaliser ou faire réaliser une réanimation cardiopulmonaire avec le matériel d'urgence prévu (défibrillateur automatisé externe, chariot d'urgence, matériel embarqué...), d'initier les soins d'urgence et d'anticiper la réanimation spécialisée ;
- De transmettre à l'équipe venant en renfort, un bilan synthétique (vital et circonstanciel) comprenant signes cliniques, paramètres vitaux et contexte ;
- De connaître les techniques d'hygiène de base (mesures barrières) ;
- De mettre en œuvre l'oxygénothérapie si besoin ;
- De mettre en œuvre des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux ;
- D'appliquer les procédures de maintenance et de matériovigilance des matériels d'urgence.

Module 2, d'une durée de sept heures, sous forme d'un enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences potentielles permettant :

- D'identifier les signes de gravité d'un malaise notamment un accident vasculaire cérébral, une douleur thoracique, un risque de sepsis, une hypoglycémie et de mettre en œuvre les soins d'urgence adaptés au regard de ses compétences acquises par ailleurs ;
- D'identifier les signes de gravité d'un traumatisme osseux ou cutané et de prendre les mesures adaptées pour la prise en charge du patient (immobilisation, relevage, brancardage) ;
- D'identifier les signes de gravité d'une brûlure et d'agir en conséquence ;
- D'appliquer les règles élémentaires d'hygiène et d'appliquer les règles de protection face à un risque infectieux ;
- En l'absence de médecin proche, d'appeler le service d'aide médicale urgente (SAMU) ou d'appeler le numéro d'urgence interne dédié, de transmettre les observations en respectant les règles déontologiques et professionnelles et de suivre les conseils donnés ;
- De prendre les mesures adaptées pour la mère et pour l'enfant face à un accouchement inopiné.

Module 3, d'une durée de trois heures et demie, sous forme d'un enseignement théorique et pratique relatif aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles permettant :

- De comprendre le concept de situations sanitaires exceptionnelles et de connaître l'organisation de la réponse du système de santé (dispositif ORSAN) et son

articulation avec le dispositif de réponse de la sécurité civile (dispositif ORSEC) ;

- De s'intégrer dans les plans de gestion des situations sanitaires exceptionnelles des établissements de santé ou médico-sociaux, en fonction de la profession exercée et du lieu d'exercice ;
- D'être sensibilisé à l'accueil d'un afflux de blessés notamment par armes de guerre et aux techniques du damage control ;
- D'être sensibilisé aux risques NRBC-E et aux premières mesures à mettre en œuvre dans ce type de situation (protection et décontamination d'urgence) ;
- D'identifier un danger dans l'environnement et d'appliquer les consignes de protection et de sécurité adaptées notamment en cas d'alerte des populations ou lors d'un événement exceptionnel au sein de l'établissement ;
- Connaître les principes de la prise en charge médico-psychologique des victimes, de l'information des proches des victimes et de l'annonce des décès.

L'enseignement du module est adapté en fonction de la profession des participants et de leur mode d'exercice professionnel.

Pour les professionnels de santé, les contenus et les durées des modules définis dans la présente annexe peuvent être adaptés en fonction des connaissances qu'ils ont déjà acquises dans le cadre du développement professionnel continu.

METHODE PEDAGOGIQUE

Méthodes Actives centrées sur l'apprenant, ce dernier bâtit ses compétences en modifiant ses représentations antérieures par :

- Utilisation de la méthode AGIR
- Mise en situation, simulation
- Résolution de problème par essai/erreur

OUTILS PEDAGOGIQUE

Matériel de vidéo-projection multimédia
Mannequins adulte, enfant, nourrisson
Défibrillateur Automatisé externe pédagogique
Matériel de maquillage pour patient standardisé
Matériel d'immobilisation et garrots

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Évaluation Formative : réalisée tout au long de l'enseignement, elle permet le questionnement, l'analyse et la progression de l'apprenant dans un cadre bienveillant.

Évaluation certificative : la présence active à l'ensemble des modules de la Formation.

L'atteinte des objectifs de Prise en Charge au cours de 2 mises en situation dont 1 au moins concerne l'arrêt cardiaque.

Permet la délivrance à l'issue de la Formation de L'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2.

SANCTION DE FORMATION

A l'issue de la formation et après validation il sera délivré une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 d'une durée de validité de 4 ans.

Former les Hommes, ce n'est pas remplir un vase, c'est allumer un Feu

Aristophane.

Programme /demi-journée AFGSU DE NIVEAU II- 21h

	LE MATIN (3h30)	L'APRES MIDI (3h30)
Journée 1 (7h)	• Présentation de la formation • Présentation des apprenants • Alerte • Protection • Hémorragie	• Obstruction des voies respiratoires (adulte et nourrisson) • Inconscient qui respire • Arrêt cardiaque Adulte sans matériel
Journée 2 (7h)	• Révision des connaissances du J1 • Arrêt cardiaque adulte avec matériels	• Les malaises • Les traumatismes
Journée 3(7h)	• Révision des connaissances du J2 • Arrêt respiratoire pédiatrique • Accouchement inopiné	• Les situations Sanitaires exceptionnelles